



**DELIBERATION**  
**N°2016-17 du 22 mars 2016**

**OBJET - Convention d'accompagnement en  
prévention des risques professionnels avec le  
Centre De Gestion 05**

*Rapporteur : M. le Président*

Le 22 mars 2016 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 16 mars 2016 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Guy HERMITTE.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 29 pour la délibération n°2016-05  
30 de la délibération n°2016-06 à la délibération n°2016-13  
29 de la délibération n°2016-14 à la délibération n°2016-19  
28 de la délibération n°2016-20 à la délibération n°2016-26  
27 de la délibération n°2016-27 à la délibération n°2016-28  
26 pour la délibération n°2016-29  
27 de la délibération n°2016-30 à la délibération n°2016-33

Nombre de pouvoirs : 11 de la délibération n°2016-5 à la délibération n°2016-19  
12 de la délibération n°2016-20 à la délibération n°2016-26  
11 de la délibération n°2016-27 à la délibération n°2016-33

*M. Roger GUGLIEMETTI est nommé secrétaire de séance.*

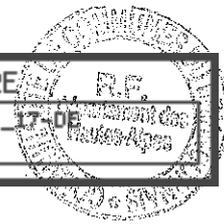
**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU (jusqu'à la délibération n°2016-13 inclus), M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO (quitte la salle pour la délibération n°2016-29), Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ (jusqu'à la délibération n°2016-26 inclus), Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD (jusqu'à la délibération n°2016-19 inclus), M. Jean-Luc NEVEU, M. Philippe STOCKLI, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. François BOULANGER.

**Avaient donné pouvoir :**

- Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
- M. Bruno DAVANTURE à Mme Claude JIMENEZ
- M. Maurice DUFOUR à M. Gérard FROMM
- Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
- M. Bruno MONIER à Mme Catherine MUHLACH
- Mme Anne-Marie PEYTHIEU à M. Jean-Luc NEVEU
- Mme Nicole MATHONNET à M. FONS Olivier
- M. Régis JOUFFREY à M. Jean-Pierre SEVREZ (jusqu'à la délibération n°2016-26 inclus)
- Mme Dominique BRACHET à M. Philippe MICHELON
- Mme Patricia ARNAUD à M. Sébastien FINE
- M. Alain FARDELLA à M. Guy HERMITTE
- Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY (à partir de la délibération n°2016-20)

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,



**Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ; Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985, relatif aux centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 relatif à l'évaluation des risques professionnels,

**Vu** l'article L. 4121-2 du Code du travail,

**Vu** l'avis favorable du CHSCT en date du 2 mars 2016,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Administration Générale & Finances du 29 février 2016,

**Vu** l'avis favorable du Bureau des Vice-présidents du 14 mars 2016,

**Le Président rappelle à l'assemblée que,**

le décret du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive pose un principe général : « *l'autorité territoriale est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité* ».

Les enjeux sont nombreux :

**Enjeu humain** : préservation de la santé, bien-être au travail, reconnaissance dans le travail

**Enjeu économique** : limitation des coûts liés à l'absentéisme, meilleur service rendu

**Enjeu juridique** : limitation de l'engagement de la responsabilité de l'employeur et de la hiérarchie

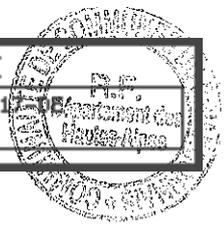
Ainsi, la convention ci-jointe définit les modalités de l'accompagnement et de la mission de conseil apportés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes à la Communauté de Communes du Briançonnais, dans le cadre de la mise en place de démarches de prévention sur des thèmes/projets particuliers, dans la gestion des risques identifiés et dans l'évaluation des risques auxquels sont exposés les agents. Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Ces actions sont complémentaires à celles déjà mises en place lors de la mise à jour du document unique au cours de l'année 2015.

Le coût du service est défini selon la prestation proposée comme suit :

Accompagnement de l'assistant de prévention et prévention des risques professionnels	25 € de l'heure x nombre heures forfaitaire <i>(7h00 environ par mois)</i>
Mission d'assistant de prévention	25 € de l'heure x nombre heures forfaitaire <i>(7h00 environ par mois)</i>
Visites d'inspection et de prévention	60 € de l'heure x nombre heures prévisionnelles <i>(entre 2 et 10 jours de 6 heures par an)</i>
Actions de formation et de sensibilisation comme les formations PRAPS et SST	Le tarif de mise à disposition des formateurs du Service Prévention est de 300 euros/jour pour l'ensemble des formations organisées en « intra » à la CCB.

AR PREFECTURE
005-240500439-2016/322-2016_1
Regu le 31/03/2016



**Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

- Autorise M. le Président à signer la convention d'accompagnement en prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
PO/ Le Président empêché,  
**Guy HERMITTE**

Date affichage : **31 MARS 2016**